

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33
présents 28
votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
le 04 DECEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes S. PONCHON, A. JARILLO, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE,
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN,
S. DIET-PENCHINAT, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT,
Mrs. D. CHAMBON, C. PIAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-
SIMON, C. LABARDE,

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), B.
REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Monsieur PH. MARTIN

**20241204 – 05/VA01. AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET SERVICES
PUBLICS POUR L'ANNEE 2025**

Afin de faciliter la gestion de trésorerie d'un certain nombres d'associations dont les saisons débutent dès le mois de septembre, il est proposé au Conseil Municipal, conformément au système en vigueur, d'attribuer des avances de subventions de l'année 2025 aux associations conventionnées.

Ces avances, d'un montant total de 60 % des subventions respectivement attribuées en 2024, seraient versées de la façon suivante : 30 % au dernier trimestre 2024 et 30 % au premier trimestre 2025, soit par échéance :

- RCC	30 000 €
- Hand	6 900 €
- Association Musicale des Tours	8 400 €
- Association des deux mains	18 000 €

De même, il est proposé de prévoir une avance sur subvention aux différents services publics, à verser au mois de janvier :

- Centre communal d'action sociale :	150 000 €
- Espace Culturel et Festif de l'Etoile :	50 000 €
- Parking Centre-Ville	50 000 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Sports/Vie associative/Education-Jeunesse le 19 novembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les avances des subventions attribuées aux associations et aux services publics pour l'année 2025, conformément aux montants ci-dessus proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 05 décembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

